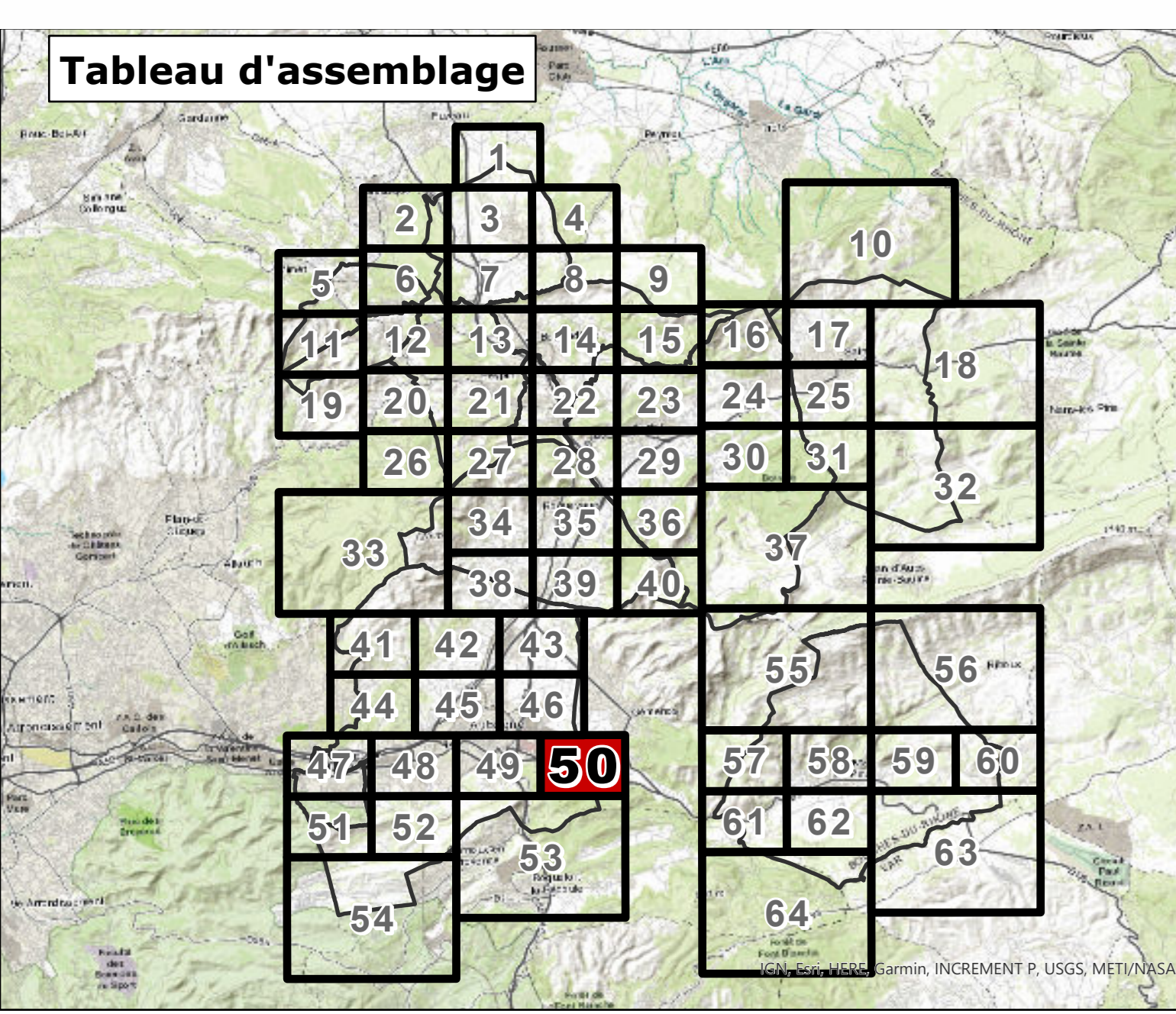


Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
50

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023



Urbanisme

- Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)
Pour les communes d'Aubagne, de La Plaine-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie
de la Direction de Prévention et de La Plaine-sur-Huveaune

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLUi
EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÉMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE
Pour les communes d'Aubagne, de La Plaine-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

- Alés table - Prescriptions simples
- Alés table - Prescriptions renforcées
- Alés fort - Zone inconstructible

Pour les communes de la Bouffardise, Peyret et Saint-Zacharie

- Porter à Connaissance - PAC Huveaune

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modélisé
- Périmètre de centre urbain

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

- Périmètre de protection immédiate - source ARS
- Périmètre de protection rapprochée - source ARS
- Périmètre de protection immédiate - source hors-urbanisme
- Périmètre de protection rapprochée - source hors-urbanisme

Fond de Plan

- Parcelles
- Élément de repère
- Bât dur
- Bât léger
- Crénelé
- Pavane ou Plan d'eau

